

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°2024/09

**Objet : « Outils et formation pédagogiques pour les temps scolaires et
hors temps scolaire »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a
été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de
compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour
l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Outils et formations
pédagogiques pour les temps scolaires et hors temps scolaire** » est arrêté
comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Edition d'un support de restitution	1 250.00	CD 73	2 250.00
Outils de support et kits pédagogiques	2 750.00	Région	2 250.00
Formation pour les animateurs	500.00		
TOTAL	4 500.00	Total	4 500.00

Article 2

Le conseil départemental de la Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités
en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 07 mai 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

